

Procès du Cercle Concorde : Lantieri placé en détention

Le Monde.fr avec AFP | 27.05.2013 à 08h41 • Mis à jour le 27.05.2013 à 17h12

Par Luc Leroux (avec AFP)



Photo

prise le 18 janvier 2008 à Paris de l'enseigne du cercle de jeux Concorde. Le scandale, auquel sont mêlées plusieurs figures du milieu corso-marseillais, a éclaté à la fin de 2007. | AFP/FRANCK FIFE

"N'ayez aucune crainte, je ne partirai plus. Du passé, je veux [faire](#) table rase." Costume gris, chemise blanche, allure décontractée, Paul Lantieri, 50 ans, s'est rendu, lundi 27 mai, devant le tribunal correctionnel de Marseille après six ans de cavale. Un mandat d'arrêt avait été lancé le 6 mai 2010 contre cet homme d'affaires [corse](#), qui doit être jugé à Marseille avec dix-neuf autres prévenus pour blanchiment d'argent sale au bénéfice du milieu corso-marseillais, au sein du cercle de [jeux](#) parisien Concorde.

En dépit de la promesse de [Paul Lantieri](#) de se présenter chaque matin à l'audience ainsi qu'au délibéré, le tribunal l'a placé en détention, arguant de "*garanties de représentation insuffisantes*". L'un de ses avocats, M^e [Michel Pezet](#), avait tenté d'[obtenir](#) sa mise en liberté "*car ce n'est plus le même personnage, il a changé*".

Paul Lantieri est au cœur d'un dossier "*d'affairisme sournois et assassin*", selon le parquet de Marseille. Le banc des prévenus est à l'image de son carnet d'adresses, où se côtoyaient des mondes aussi différents que celui des affaires et du show-biz ainsi que des personnalités du grand banditisme. On y trouve ainsi [Roland Cassone](#), 69 ans, présenté par

les enquêteurs comme un discret mais impérieux parrain du milieu marseillais ayant réchappé, en avril 1978, à un règlement de comptes.

PAUL BARRIL ABSENT POUR RAISONS DE SANTÉ

A quelques places de lui, François Rouge, ancien président de la [Banque de Patrimoines Privés de Genève](#), assure désormais être "*sans [emploi](#) et sans revenus*", tirant 500 000 euros par an "*du capital qu'[il] possédait avant [son] arrestation*". Absent en raison de problèmes de santé, Paul Barril, ancien responsable du GIGN et [conseiller](#) pour la sécurité de chefs d'Etat étrangers depuis 1983, est représenté par ses avocats M^{es} [Francis Szpiner](#) et [Sophie Jonquet](#).

En 2006, les policiers s'intéressent à Paul Lantieri, gérant d'un restaurant d'Aix-en-Provence, "*La Rotonde*", dont les conditions de rachat, six ans plus tôt, avaient intrigué la [justice](#). Le 4 avril 2006, il a aidé à l'hospitalisation discrète d'[Ange-Toussaint Federici](#), blessé lors dans la fusillade du bar des "*Marronniers*" à Marseille, au cours de laquelle ont été abattus un caïd local et deux de ses proches.

Mis en examen pour recel de criminel, Paul Lantieri intrigue par sa capacité à développer les affaires. Il est alors en train d'[investir](#) dans le restaurant Le Rich, attenant au cercle Concorde, à Paris. L'établissement de jeux est tenu par un vieux Corse, Edmond Raffali, auquel, après des années de fermeture, le ministère de l'intérieur – alors dirigé par [Nicolas Sarkozy](#) – vient d'[accorder](#) une autorisation pour la pratique des jeux de hasard, "*au prix sans doute d'entremises fructueuses*", note le parquet.

"INVESTISSEURS OCCULTES"

Selon l'instruction des juges marseillais [Charles Duchaine](#) et [Serge Tournaire](#), le cercle Concorde repris par Paul Lantieri et son ami François Rouge servirait à [blanchir](#) l'argent sale du banditisme. Ses "*investisseurs occultes*" appartiendraient au milieu marseillais, tel Roland Cassone, officiellement retraité du bâtiment, ou [Dominique Venturi](#) – aujourd'hui décédé –, impliqué au début des années 1980 dans une affaire de fausses factures au préjudice de la [Ville de Marseille](#). Différents clans corses, dont celui dit des "*bergers braqueurs de Venzolasca*" – les Federici – y auraient aussi des intérêts.

Mais rapidement, l'ambiance s'envenime entre Lantieri et Raffali – "*je veux [savoir](#) ce qu'il y a comme argent et où il part*", s'emporte un jour ce dernier –, qui en appellent, au printemps 2007, à l'arbitrage de leurs financeurs clandestins : Roland Cassone, décrit dans le dossier comme un "*vieux monsieur*" qui "*fait [penser](#) à [Marlon Brando](#) dans Le Parrain*" ; [Marcel Ciappa](#), "*recouvreur de créances*" ; Jean-François Federici, et [Jacques Buttafoghi](#), deux membres de la bande corse dite "de La Plaine orientale", alors en plein essor. Ces derniers s'allient au clan Raffali tandis que, dans l'autre camp, le banquier François Rouge fait appel, pour défendre ses intérêts, à un certain "Mario", un consultant en affaires africaines que lui recommande l'ex-gendarme [Paul Barril](#), contacté par l'entremise de l'avocat [Jacques Vergès](#).

Lire : Affaire du Cercle Concorde : Paul Barril a été placé en détention

Au final, le rapport de forces profite au clan Federici, qui fait main basse sur le Cercle – où il avait déjà mis un pied via une société de sécurité que l'on retrouvera au Wagram – et en

exclut Lantieri – *"qu'il arrête maintenant, sinon on ne va plus être fâchés, on va être ennemis"*, lui fait [dire](#) un jour Buttafoghi. Mais, à l'automne 2007, après la mort de Ciappa tué au fusil de chasse dans une clinique d'Aubagne, les jeux sont faits : le Concorde est fermé, les arrestations, dont celles de Cassone et Barril, font du bruit. Lantieri, prévenu par Rouge, échappe au coup de filet.

Depuis, Venturi et Raffali pères sont morts, Buttafoghi a été assassiné en Corse et Jean-François Federici est en cavale pour une autre affaire. La présence au [procès](#) de Paul Barril – son audition est prévue le 10 juin – est incertaine, selon son avocate.

Les prévenus risquent jusqu'à dix ans de prison. Le procès se déroule sur quatre semaines.

Luc Leroux (avec AFP)